Zeitschrift: L'ami du patois : trimestriel romand

Band: 36 (2009)

Heft: 142

Artikel: La demeindze = Le dimanche

Autor: Gex-Collet, Marie-Rose

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-245421

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La demeindze - le dimanche

Marie-Rose Gex-Collet, Val-d'Illiez (VS)

Que lou tein tseindzon! On cou é falâ se léva u mein à quatr'euré demi po alla galena lé bèthié, et se prépara pô fire sou devochon de la demeindze. Lé pourté du ladze iran dzâ uverté à cin yeuré demi, pô lou premi. Lé dzein allâvan u ladze à pia é à dzon, pô se confessâ. et commugni, é pi reteu vè l'ôto po dédzonna.é on tornave u lâdze pô la grand-mèche. Ceû que restavan ple loein, dédzonnavan u veladze, dedien leû grenâ, u frâ devê, é l'ire einthie qu'on se tseindjive de manté et de boté, noutré vaillon iran sovein plein de pacô. A la grandmèssa de neu v'heuré et on quart, toé lou fidèlé dévavon allâ, ou bin l'ire on grou pétchia. Lou z' homo betâvan leu bocon de cigare d'einteu du benethi foé. Les féné dévaillan se krevâ la têta, adon que lou z'homo treposavan leû tsapé su le mu des vitraux dedien le ladze!... Lou ban iran toè plein, sovein on visa des hômo se fire du lardze ein s'apèrant d'on pia contro le mu et peli des épolé ceû que l'iran dza asséton.

Tsaque pareintô ava on ou dou ban. On ékeutave religieusamein lou biô tsan ein latin, bin suro, sein rin ein compreindre. A la prêtse l'eincoura dévesave preu sovein de la puretô, affire démôdaïe u dzeu d'are. Apré la mèssa on ékieutave lé vépré et on recévâve la bénédikchon du Saint-Sacremein. Apré teta la matenô

Que les temps changent! Une fois, il fallait se lever au moins à quatre heures et demie pour gouverner le bétail et se préparer pour aller faire ses dévotions du dimanche. Les portes de l'église étaient déjà ouvertes à cinq heures et demie, pour les premiers. Les gens allaient à l'église à pied et à jeun pour se confesser et communier, puis retour à la maison pour déjeuner, et on retournait à l'église pour la grand-messe. Ceux qui habitaient plus loin, déjeunaient au village, dedans leurs greniers, au froid en hiver, c'était aussi là qu'on se changeait de manteau et de chaussures, nos sentiers étaient souvent boueux. A la grand-messe de neuf heures et quart, tous les fidèles devaient assister, sous peine de péché mortel. En rentrant à l'église, les hommes posaient leurs restes de cigares, sur le bord du bénitier extérieur, pour les reprendre à la sortie, d'autres cachaient leurs chiques dans les trous du mur en amont de la route. Les femmes devaient se couvrir la tête, alors que les hommes déposaient leurs chapeaux sur le large rebord des vitraux à l'intérieur de l'église! Les bancs étaient tous pleins, souvent on voyait des hommes, se faire de la place, en s'appuyant d'un pied contre le mur et pousser des épaules ceux qui étaient déjà assis.

passaïe u ladze, lou z'homo sortessaillan ein premi et se dépatchivan d'allâ su la place du veladze, ein passein du lô de l'Hôtel du Repos, pô ékeuta lé crehille. Les féné passavan dèra la mison de kemouna, amont pè lou z'étséla, kemein, pô se catchi. Allavan se retseindji u grena et partessaillan vè l'otô fire la souille de midzeu.

Les crehille se fassaillan à la louille de la mison de kemouna. Adon la y ava pas de chirculachon.Dzozé Maritan, ou Donatien Durier peuvaillan le fire sein micro:

A veindre on vé mâsso, pô eingrachi. A veindre na trouile porteinta pô le ma de mâ.

A veindre na tchivre pô toa.

Preindré na vatse à l'inverne, contro bon soein.

Les dzein étseudein leu forné avouï du bou de lene davon plakâ, ou bin saron dénonçô.

Neu farein na manoeuvra pô passa ba le fein des boirons, le deveindre chi févra, (preu à bare et à meindji.) S'adréchi à l'huissier.

P.S. Ont fait les publications: Joseph Mariétan, Donatien Durier, Maurice Bovard, Edgar Défago. Puis avec le micro: Edgar Défago, Amédée Bovard et Maurice Crettex jusqu'en 2007. Depuis le poste est vacant.

Chaque parenté avait un ou deux bancs. On écoutait religieusement les beaux chants en latin, bien sûr, sans rien y comprendre. Au sermon, le curé parlait assez souvent de la pureté, affaire démodée aujourd'hui. Après la messe on écoutait les vêpres et on recevait la bénédiction du Saint-Sacrement. Après toute une matinée passée à l'église, les hommes sortaient en premier et se dépêchaient d'aller sur la place du village, en passant du côté de l'Hôtel du Repos, pour écouter les publications. Les femmes passaient derrière la Maison de Commune, elles montaient les escaliers, comme pour se cacher, elles allaient se rechanger au grenier et partaient à la maison faire le repas de midi.

Les publications se faisaient au balcon de la Maison de Commune. Alors il n'y avait pas beaucoup de circulation, Joseph Mariétan ou Donatien Durier pouvait le faire sans micro.

A vendre un veau mâle, pour engraisser. A vendre une chèvre pour tuer. A vendre une truie portante pour le mois de mars. On prendrait une vache en hivernage, contre bons soins. Les personnes, chauffant leurs fourneaux avec du bois de lune, doivent arrêter, sinon elles seront dénoncées.

Nous ferons une manœuvre pour descendre le foin des *boirons*, le vendredi six février (assez à boire et à manger).

S'adresser à l'huissier.